

RENCONTRES DE LA PRÉVENTION DU 16 NOVEMBRE 2023

La prévention des chutes de plain-pied

*Sélection de références bibliographiques
réalisée par les documentalistes du CIG Petite couronne*



L'essentiel sur les chutes de plain-pied

ED 6458, janvier 2022

Les chutes de plain-pied, qui représentent la deuxième cause d'accidents du travail, sont souvent perçues comme inévitables et bénignes. Néanmoins, des mesures de prévention existent et permettent d'éviter ou de réduire ce risque.

[Consulter l'étude](#)

Les chutes de plain-pied. Démarche de prévention et grilles d'analyse et d'identification des facteurs de risque

ED 6433, janvier 2022

Les chutes de plain-pied sont souvent considérées comme des accidents bénins et inévitables. Elles génèrent cependant chaque année environ une trentaine de décès au travail et constituent la deuxième cause d'accident du travail. Ce guide, destiné aux chefs d'entreprise et chargés de prévention, a pour objectif d'accompagner les entreprises dans une démarche de prévention du risque de chute de plain-pied en entreprise. Il offre notamment des grilles d'aide à l'identification et à l'analyse des facteurs de risque des chutes de plain-pied, ainsi qu'une grille de surveillance des actions mises en place.

[Consulter l'étude](#)

Les glissades. Prévention technique et méthodes de mesure

ED 6210, septembre 2015

Plus de 10 % des accidents du travail avec arrêt sont imputables à une glissade. Tous les secteurs d'activité et tous les métiers sont concernés, certains plus particulièrement comme l'agroalimentaire ou les ateliers de fabrication mécanique. Cette brochure aborde plus spécifiquement les accidents dus à la glissade et en explique les mécanismes. Elle décrit également les méthodes d'évaluation et propose un panel de moyens pour les prévenir.

[Consulter l'étude](#)

Dossier : chutes de plain-pied

Au sommaire :

- *Ce qu'il faut retenir*
- *Définition et caractéristiques*
- *Statistiques et effets sur la santé*
- *Évaluation des risques*
- *Mesures de prévention*
- *Cadre réglementaire et normatif*

[Consulter le dossier](#)

Prévention des risques de chute de plain-pied en phase de conception et suivi de chantier

Carsat Rhône-Alpes, SP 1201.- septembre 2015

Cette brochure s'adresse à tous les acteurs de l'acte de construire ayant un rôle à jouer dès la phase de conception et lors de la préparation d'opérations de construction : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, économistes, chargés de l'OPC (ordonnancement, pilotage, coordination), coordonnateurs SPS (sécurité et protection de la santé) et entreprises. Elle traite du risque de chute de plain-pied présent sur de nombreux chantiers. Partant de l'origine des situations à risques, elle propose à l'ensemble de ces acteurs un guide de bonnes pratiques, basées sur des aspects organisationnels, techniques et réglementaires permettant de prévenir ce risque.

[Consulter le document](#)

Avancée dans la prévention des « chutes de plain-pied » au travail. Proposition de définition opérationnelle d'une nouvelle classe : « les Accidents avec Perturbation du Mouvement (APM) »

Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé (PISTES), n° 12-3. – 2010

La chute de plain-pied reste un accident du travail fréquent et grave. La terminologie qualifiant ces accidents est variée, relativement imprécise et n'intègre pas la diversité des accidents rencontrés sous les différentes appellations. L'intérêt de considérer une catégorie d'accidents du travail avec perturbation du mouvement (APM) est tout d'abord mis en évidence à partir de divers extraits de récits d'accidents. Un modèle est ensuite proposé pour les APM montrant que, dans ces cas particuliers d'accident la blessure est souvent la conséquence de l'association fortuite entre l'énergie du mouvement perturbé de la victime et un élément matériel rendu blessant de par ses propriétés et appelé a posteriori un « danger circonstanciel ». Enfin, le raisonnement qui sous-tend la classification de ces accidents est explicité. Il apparaît notamment que la prévention ciblant les causes immédiates de la blessure est difficile voire impossible dans les cas d'APM en raison principalement des exigences inhérentes au travail et de contraintes que ferait peser sur l'entreprise l'application de cette prévention. La prévention à la source du risque tend alors à devenir la seule possible. Ainsi, de banal, l'APM devient un révélateur de dysfonctionnements au sein du système de production.

[Consulter l'article](#)

Chutes de plain-pied : risques sur les chantiers et dans les ateliers

OPPBTP, La prévention BTP, 5 octobre 2023

Glissade, trébuchement, faux-pas, déséquilibre lié à un obstacle sur le sol, à une mauvaise posture... Tous les professionnels du BTP peuvent être confrontés au risque de chute de plain-pied. Il existe pourtant des moyens de s'en prémunir.

Au sommaire :

- *Les chutes de plain-pied, un risque fréquent dans le BTP*
- *Obstacle, manque d'attention, sol glissant... Les principales causes de chutes de plain-pied sur les chantiers*
- *Des lésions souvent bénignes, parfois graves*

[Consulter l'article](#)

Kit "Réduire les chutes de plain-pied sur les chantiers de terrassement"

OPPBTP, La prévention BTP, mars 2017

Le syndicat des Terrassiers de France et l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) se sont associés pour créer 4 documents pratiques afin de prévenir les chutes de plain-pied sur les chantiers de terrassement. Ce kit comprend 4 mémentos, chaque mémento traitant de situations de déplacement les plus courantes sur les chantiers :

- *Mémento 1*

1 - Bases vie – Aire de stationnement des véhicules

2 - Bureaux et locaux administratifs

- *Mémento 2*

3 - Déplacements sur les plates-formes de stockage

4 - Déplacements sur la base vie secondaire de chantier

- *Mémento 3*

5 - Déplacements du personnel dans les pentes de talus

6 - Franchissement des fouilles, tranchées, fossés, cours d'eau

- *Mémento 4*

7 - Déplacements à proximité des voies ouvertes à la circulation

8 - Déplacements à proximité des ouvrages

[Consulter les mémentos](#)

Ressources de la CPAM

Les chutes au travail. Données statistiques et actions de prévention

(mars 2022)



Les chutes représentent la 2^{ème} cause d'accidents du travail et engendrent des dépenses annuelles de plus de 1,1 milliard d'euros. Ce nouveau rapport de la branche AT/MP apporte un éclairage sur le poids des chutes de plain-pied et de hauteur dans les accidents du travail, les secteurs concernés, leur coût pour la branche et les entreprises, leur impact sur les salariés, ainsi que les actions menées par la branche pour prévenir et réduire ces risques dans le cadre des priorités définies par les partenaires sociaux de la branche AT/MP.

[Consulter l'étude](#)

Chute : un risque sous-estimé (février 2023)

En France, les chutes de hauteur sont la deuxième cause de mortalité au travail (après les risques routiers) et la troisième cause d'incapacité permanente et d'arrêts de travail. Mais la hauteur n'est pas le seul facteur de risque, ni de gravité. En effet, les chutes de plain-pied constituent la deuxième cause d'accidents dans l'environnement professionnel.

[Consulter l'article](#)

Chutes de hauteur et de plain-pied : comment les prévenir ? (juillet 2023)

Les chutes concernent tous les secteurs d'activité. Elles ne sont pas une fatalité : la mise en place d'actions de prévention, à la fois sur le plan technique et organisationnel, permettent de réduire les risques.

[Consulter l'article](#)

Pour aller plus loin, consulter également les fiches des centres de gestion :

CDG 63 : [Chutes de plain-pied](#) (octobre 2022)

CDG 72 : [Chutes de plain-pied](#) (janvier 2021)

CDG 30 : [Les chutes et glissades de plain-pied](#) (août 2017)

CIG Grande couronne : [Les chutes de plain-pied](#)